

**DECISION MUNICIPALE N°DC2022GAG10002
APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU C.G.C.T.**

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL2020AG06004 en date du 26 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et notamment son alinéa 2 ;

Vu la décision n° DC2021AG10001 du 22 octobre 2021 fixant les tarifs portuaires applicables à partir du 1^{er} janvier 2022;

Vu la délibération n° DL2021AG12013 du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 instaurant de nouvelles redevances relatives au remplacement de badges et de clefs perdus à partir du 1^{er} janvier 2022;

Vu la délibération n° DL2022AG06001 du Conseil Municipal du 23 juin 2022 instaurant de nouvelles redevances relatives au stationnement des véhicules avec remorques à bateaux à partir du 1^{er} juillet 2022;

Vu la décision municipale n°DC2022AG10001 du 17 octobre 2022 instaurant les redevances d'amarrage portuaire applicable à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la nécessité de faire évoluer également les autres tarifs du port à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUDENGE

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les redevances du port (hors redevances d'amarrage) applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

TARIF REMPLACEMENT PERTE BADGE OU CLEF	
TARIF UNITAIRE BADGE PERDU PORT SUD	COÛT TTC 2023
	15,00 €
TARIF UNITAIRE CLEF PERDUE PORT NORD OU PORT SUD	COÛT TTC 2023
	65,00 €

REDEVANCES STATIONNEMENT VEHICULES AVEC REMORQUES A BATEAUX PARKING PORT	
AUDENGEAIS (du 1^{er} avril au 30 septembre)	COÛT TTC 2023
Redevance applicable aux usagers ayant leur résidence principale ou leur résidence secondaire sur le territoire communal	40,00 €
EXTERIEURS (du 1^{er} avril au 30 septembre)	COÛT TTC 2023
Redevance applicable aux autres usagers	160,00 €

REDEVANCES ANUELLES CABANES PLAISANCIERS	
CABANE NON MUNICIPALE	COÛT TTC 2023
13m ² ≤ cabane < 18 m ²	113,77 €
18m ² ≤ cabane < 23 m ²	157,65 €
23m ² ≤ cabane < 28 m ²	197,47 €
28m ² ≤ cabane < 33 m ²	244,80 €
33m ² ≤ cabane < 38 m ²	265,18 €
cabane ≥ 38 m ²	285,59 €

REDEVANCES ANUELLES PORTIQUE CABANES ET TERRE-PLEINS PROFESSIONNELS		
	COÛT HT 2023	COÛT TTC 2023
PORTIQUE DE CHARGE	61.53 €	73.84 €
CABANE OSTREICOLE		76,22 €
CABANE DEGUSTATION COUVERTES		6,18 €
REDEVANCE TERRE-PLEIN A USAGE MIXTE (stockage et dégustation)		0,47 €
REDEVANCE TERRE-PLEIN POUR DEGUSTATION		2,96 €

REDEVANCE ANNUELLE ACTIVITE DE RESTAURATION		
		COÛT TTC 2023
RESTAURANT "CHEZ GENEVIEVE"	tarif au m ²	8,90 €

REDEVANCES CABANES BLEUES AUX ARTISTES	
GRANDE CABANE BLEUE AUX ARTISTES	
	COÛT TTC 2023
FORFAIT JOURNALIER	23,50 €
FORFAIT HEBDOMADAIRE	94 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES OU ARTISTIQUES AUDENGEOISES	gratuit
PETITE CABANE BLEUE AUX ARTISTES	
	COÛT TTC 2023
FORFAIT JOURNALIER	14,50 €
FORFAIT HEBDOMADAIRE	58 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES OU ARTISTIQUES AUDENGEOISES	gratuit

AUTRE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public pourra être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général

ARTICLE 2 :

Ces tarifs demeureront en vigueur tant qu'ils ne seront pas modifiés par une nouvelle décision.

Fait à AUDENGE, le 20 octobre 2022

Nathalie LE YONDRE

Maire d'Audenge

